



# Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public des communes

*L'accompagnement de l'ADEME*



## L'accompagnement de l'ADEME

3 dispositifs adaptés aux différentes situations

- Conseil en énergie partagé
- Etudes énergétiques
- Cit'ergie



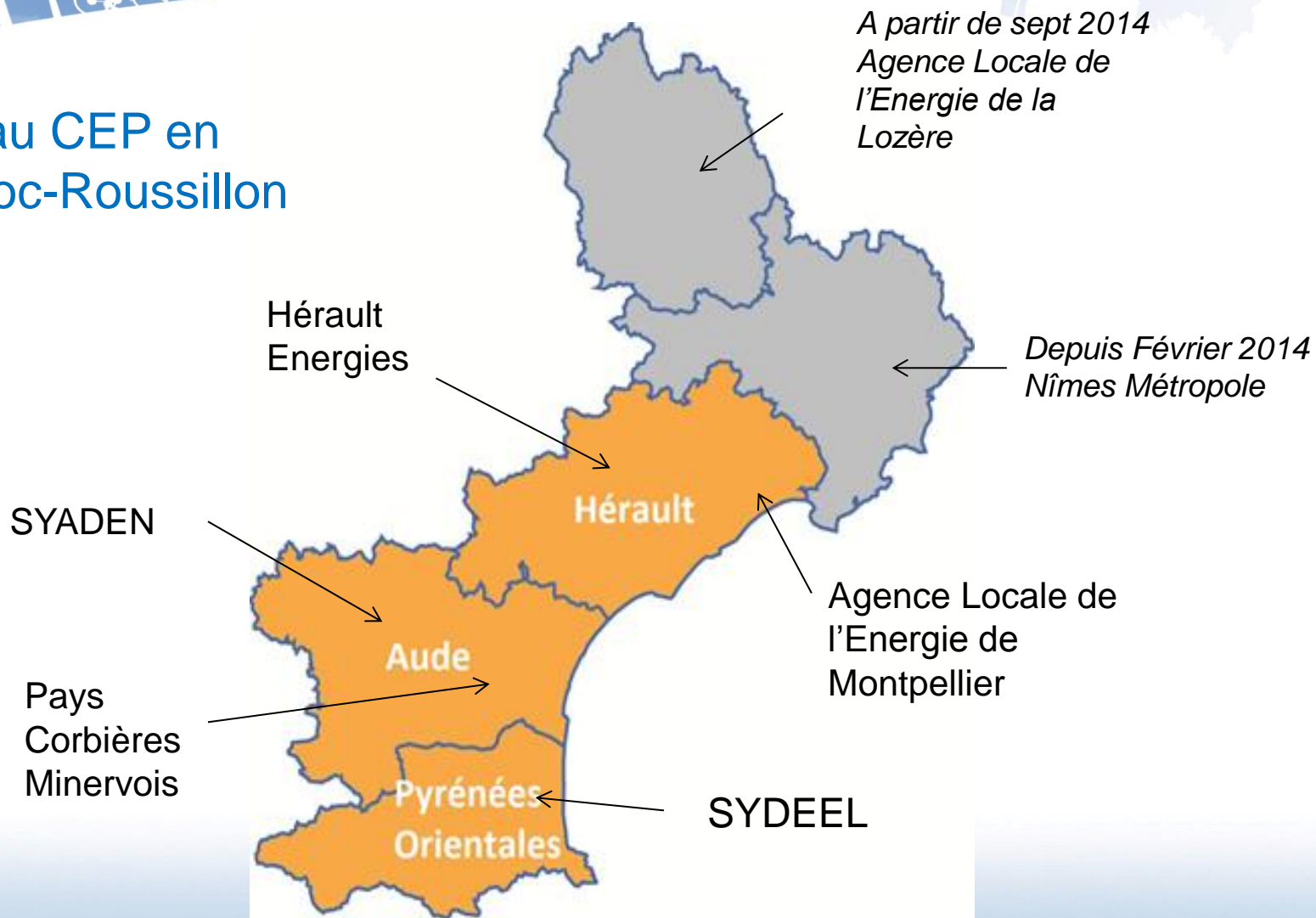
## Le Conseil en Energie Partagé

**Un technicien énergie mutualisé pour les communes de moins de 10 000 hab**

Missions du CEP :

- Réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal
- Suivi énergétique personnalisé de la commune sur 3 ans
- Accompagnement de la commune sur des projets en lien avec les thématiques métiers du conseiller
- Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation

# Le Réseau CEP en Languedoc-Roussillon



## Etudes énergétiques réalisées par des bureaux d'études

- Conseil d'orientation en énergie : *état des lieux énergétique succinct de l'ensemble d'un patrimoine avec recommandations d'optimisation énergétique + mise en place d'un suivi*
- Audit énergétique (bâtiment/éclairage public) : *analyse approfondie d'un bâtiment aboutissant à un programme de travaux*
- Etude de faisabilité : *analyse approfondie d'une solution sur les plans technique, économique et environnemental*
- AMO Energie/QE (projet de rénovation/construction)

## Label européen destiné aux communes de plus de 10 000 habitants et intercommunalités qui souhaitent améliorer leur politique énergie climat

➔ Récompense pour 4 ans le

processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité

1

• Développement territorial

2

• Patrimoine de la collectivité

3

• Approvisionnement en énergie, eau, assainissement

4

• Mobilité

5

• Organisation interne

6

• Communication, coopération

5 collectivités engagées dans cette démarche en Languedoc-Roussillon  
(Ville de Montpellier, Agglomération de Montpellier, Agglomération Pays de l'Or, Ville et Agglomération d'Alès et Ville de Perpignan)

## L'accompagnement technique de l'ADEME

- Mise à disposition de cahiers des charges
- Mise à disposition de liste indicative de BET
- Aide à l'évaluation des propositions techniques des prestataires
- Validation des rapports
- Guides méthodologiques

## L'accompagnement financier de l'ADEME

- Aides à la décision : 50% maxi
- Aides à l'investissement :
  - Construction ou rénovation de bâtiments éco-conçus et innovants
  - Equipements Energies renouvelables (solaire thermique, bois énergie, géothermie)

*Dispositifs disponibles sur [www.ademe.fr/languedoc-roussillon](http://www.ademe.fr/languedoc-roussillon)*



## L'accompagnement financier de l'ADEME

- Aides à la décision : 50% maxi
- Aides à l'investissement :
  - Construction ou rénovation de bâtiments basse consommation d'énergie
  - Equipements Energies renouvelables (solaire thermique, bois énergie, géothermie)
  - Eclairage public : dispositif 2012 pour les communes de moins de 2000 habitants